

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 13 novembre 2019**

Convocation adressée le 6 novembre 2019  
Compte rendu affiché le 21 novembre 2019  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

*L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de novembre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 6 novembre 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.*

**Présents :** Inès DE LAVERNEE, Béatrice GAILLIOUT, Myriam PICOT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER, Jérôme MALESKI,

**Excusés :** Corinne IEHL, Thomas RUDIGOZ

**Procuration :** Loïc CHABRIER à Myriam PICOT  
Guy CORAZZOL à Loïc GRABER  
Luc LAFOND à Joëlle SANGOUARD  
Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI



**Secrétaire :** Béatrice GAILLIOUT

**Demande de versement du produit 2019 des dons et legs**

**Rapporteur :** Loïc GRABER

Chaque année, la Ville de Lyon perçoit pour le compte du conservatoire les produits de divers dons et legs institués dans le passé par de généreux donateurs au bénéfice des élèves les plus méritants de l'établissement, selon des critères d'attribution définis par les dispositions testamentaires.

Pour l'année 2019, le produit de ces dons et legs est le suivant :

Légaire	Montant 2019	Montant 2018
Passinge	6 584 €	3 490,00 €
Tellière	1 396 €	2 697,27 €
Teyseire	18 €	20,00 €
Bavoillot	500 €	0 €
Vallas	11 830 €	16 137,21 €
Clot	2 178 €	0 €
TOTAL	22 506 €	22.344,48 €

Une répartition de ces sommes conforme aux volontés exprimées par les donateurs ainsi que la liste des élèves bénéficiaires seront soumises au vote du comité syndical lors d'une prochaine séance. Cette liste et les montants versés à chaque bénéficiaire seront transmis à la Ville de Lyon pour contrôle.

Le comité syndical, vu les explications du rapporteur, à l'unanimité,

✓ sollicite auprès de la Ville de Lyon le versement du produit 2019 des dons et legs, soit la somme de 22 506 €, qui sera inscrite en section de fonctionnement au compte 7713.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Président,  
Loïc GRABER

